



---

## AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**Avis public** est donné par la soussignée, Daniel Leduc, directeur général de la Municipalité d'Ormstown, à l'effet que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui aura lieu le 3 mars 2025, laquelle se tiendra à l'Hôtel de Ville situé au 5 rue Gale, à Ormstown, à compter de **18h30**, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure ci-dessous :

**Adresse : 73-75 rue Lambton,**

**Lot : 5 807 086,** du cadastre du Québec.

**Objet:** Recevoir l'approbation afin d'accepter une subdivision du lot 5 807 086 pour but de créer le lot 6 633 685 ayant un frontage de 7.81m au lieu de 8 mètres, soit une dérogation de 0.19m mètres tel que stipulé à la grille des usages et normes du règlement de zonage numéro 148-2023.

Recevoir l'approbation afin d'accepter une subdivision du lot 5 807 086 pour but de créer le lot 6 633 684 ayant un frontage de 7.40m au lieu de 8 mètres, soit une dérogation de 0.60m mètres tel que stipulé à la grille des usages et normes du règlement de zonage numéro 148-2023.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure doit se présenter à la séance ordinaire du Conseil du 3 mars 2025.

**DONNÉ À ORMSTOWN, ce 13e jour du mois de février 2025.**

Daniel Leduc  
Directeur général